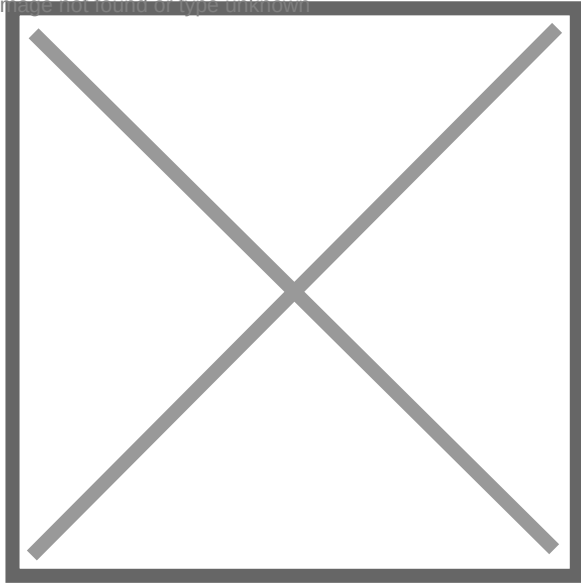


Image not found or type unknown



Reconnaissance d'un enfants

Par **Mounir04**, le **02/10/2016** à **15:26**

Bonjour j'ai rentré en France depuis 2015 avec un visa d'un mois avec mon Marie et mon enfant de 4 ans mon Marie et ma laisser savoir que je ne suis pas divorcé depuis 6 mois le problème j'ai tombé enceinte de lui depuis la séparation je vis avec un français et il veut me faire la reconnaissance de cet enfant c'est pourquoi je suis en train de faire la procédure pour les papiers s'il vous plaît j'attends une réponse merci

Par **amajuris**, le **02/10/2016** à **17:11**

bonjour, n'oubliez pas que vous êtes toujours marié, l'enfant a en principe pour père votre mari mais votre compagnon peut reconnaître cet enfant mais votre mari pourra contester cette filiation, je n'ai pas compris si le père de votre futur enfant est votre mari ou votre compagnon. n'oubliez pas que si le père est votre compagnon français, vous pouvez demander un titre de séjour parent d'enfant français mais vous devrez contribuer à l'entretien et à l'éducation de cet enfant. n'oubliez pas de saluer

Par **Mounir 04**, le **02/10/2016** à **18:00**

Merci